

FOIRE AUX QUESTIONS

Je ne peux plus assister à l'Odyssee Sonore, je me suis trompé de date, suis-je remboursé ou puis-je échanger mes billets ?

Malheureusement non, les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Vous trouverez l'intégralité de nos Conditions Générales de Vente via le lien suivant :

<https://www.odyssee-sonore.com/wp-content/uploads/2023/04/CGV-OS.pdf>

Comment réserver ?

La réservation peut se faire directement sur notre billetterie en ligne :

<https://tickets.theatre-antique.com/home>

Il est également possible d'acheter vos billets sur place, pour la date de votre choix.

En achetant votre billet à l'avance, sur place ou en ligne, vous bénéficierez d'un accès coupe-file à votre arrivée.

Quels sont les horaires de l'Odyssee Sonore ?

L'Odyssee Sonore est conditionnée par la tombée de la nuit. Ainsi, selon les mois, les horaires ne sont pas les mêmes. Lors de votre réservation, après le choix de la date, vous pourrez également choisir l'un des horaires disponibles.

Nous vous invitons à vous présenter environ 30 minutes avant l'heure de la séance, afin que nous puissions vous accueillir, vous équiper et vous donner toutes les informations vous permettant de vivre la meilleure expérience possible.

L'Odyssee Sonore a-t-elle lieu toute l'année ?

L'intégralité des dates de projection de l'Odyssee Sonore est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.odyssee-sonore.com/#schedule>

Combien de temps dure l'Odyssee Sonore ?

Le spectacle dure 45 minutes.

L'Odyssee Sonore est-elle accessible aux enfants de moins de 7 ans ?

Non, l'Odyssee Sonore n'est pas accessible aux enfants de moins de 7 ans en raison du caractère immersif de l'expérience et de la fragilité du matériel. Il est toutefois possible d'assister au spectacle avec un enfant de moins de 7 ans mais il ne pourra pas être équipé du casque et du smartphone.

En ce qui concerne les bébés, un porte-bébé ou une poussette est vivement conseillé.

Le spectacle est-il annulé en cas d'intempéries ?

En cas de forte pluie, le spectacle est annulé. Il est important de noter qu'au vu des fluctuations météorologiques, nous ne sommes parfois pas en mesure de prendre une décision à l'avance mais sommes obligés d'attendre le jour même, voire l'heure de début du spectacle. Vous êtes alors prévenu au plus tôt en cas d'annulation. Plusieurs sessions de spectacles étant prévue chaque soirée, il est possible que seule une séance ne soit pas accessible.

Sachez cependant qu'une petite pluie n'empêche pas la bonne tenue du spectacle.

Sommes-nous remboursés en cas d'annulation du spectacle ?

En cas d'annulation de notre part (pour cause d'intempéries par exemple), le service client vous proposera au choix : un report de votre billet à une date ultérieure de votre choix, selon disponibilités ou un remboursement du billet concerné.

Les frais inhérents à votre déplacement ne sont en revanche pas concernés par le remboursement.

Vous trouverez l'intégralité de nos Conditions Générales de Vente via le lien suivant :

<https://www.odyssee-sonore.com/wp-content/uploads/2023/04/CGV-OS.pdf>

Attention, il est important de noter que le report/remboursement ne pourra être demandé qu'une fois l'annulation annoncée.

Les chiens sont-ils acceptés ?

Oui, il est tout à fait possible de venir accompagné de son compagnon à quatre pattes, à conditions de le tenir en laisse ! Nous rappelons tout de même qu'il faut être vigilants compte tenu du caractère immersif de l'expérience.

Quelles sont les conditions d'accès pour les personnes en situation de handicap ?

Le spectacle est gratuit pour les personnes en fauteuil roulant, ainsi que pour un accompagnateur. L'accès au spectacle est possible depuis l'Orchestra uniquement, les autres espaces comportant des escaliers.

Pour la réservation, il est nécessaire de transmettre votre justificatif à l'adresse contact@odyssee-sonore.com, en précisant le jour et l'heure du souhait de la réservation.

Nous reviendrons vers vous dans les plus brefs délais.

Quels sont les bénéficiaires de tarifs réduits ?

La liste des bénéficiaires du tarif réduit est la suivante :

- Les enfants de 7 à 17 ans
- Les étudiants
- Les demandeurs d'emploi
- Les porteurs du « Pass Éducation »
- Les habitants d'Orange

Pour bénéficier du tarif réduit, un justificatif vous sera demandé lors du contrôle d'accès. En cas d'absence de justificatif, un supplément de 4€ correspondant au tarif plein vous sera demandé.

Y-a-t-il un tarif pour les Orangeois ?

Oui, les résidents de la ville d'Orange bénéficient du tarif réduit de 18€. Il faudra alors présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ainsi qu'une pièce d'identité lors du contrôle d'accès.